



## Agence de tourisme

**Jusqu'au 19 décembre - entrée libre**

Exposition de céramiques de Catherine Blondin et de Didier Bellamy.

## Loto

**Vendredi 4 décembre - 20 h - Maison du Peuple**

Loto organisé par le *Comité de la Mi-Carême*.

## Mobilisation autour du Téléthon

**Samedi 5 décembre - Centre-ville**

- animations de 9 h à 18 h sur le parvis de l'Hôtel de ville : vente de brioches, clémentines, gaufres, soupe à l'oignon, hot-dogs, lampions, produits artisanaux, ... Promenade en poney, initiation au tir à l'arc et aux fléchettes.

Structure gonflable. Buvette et frites au Club du Sourire.

Chalet des dons, braderie de livres, structure gonflable et vente de ballons, tombola, défis sportifs, ...

Pour clôturer cette journée : lâcher de ballons, concert de la chorale « Rully Mélodie », tirage au sort de la tombola, arrivée du Père Noël puis départ pour le défilé aux lampions.

**Samedi 5 décembre - 20 h 30 - Théâtre des Copiaus**

Concert de l'Orchestre d'harmonie et des classes de flûte, clarinette et saxophone de l'Ecole de musique.

L'ensemble des festivités du Téléthon est proposé par les associations chagnotines et les élus, tous bénévoles.

**Des urnes seront à votre disposition pour collecter vos dons. Tous ces rendez-vous sont gratuits et nous vous attendons nombreux pour vivre ensemble un grand élan de générosité et de partage !**

*Programme complet distribué avec vos « Nouvelles Brèves » et disponible en mairie.*



## Exposition de Peter Meyers

**Tous les jours - en ville**

Parcourez l'exposition permanente des sculptures en inox et acier Corten de Peter Meyers. Plan disponible en mairie.

Directeur de la publication : Michel Picard.  
Rédacteur de la publication : Philippe Didaiiller.  
Mise en page : service communication.  
Photographies : service communication, Journal de Saône et Loire.  
Impression : RGB Meursault / 3500 exemplaires sur papier recyclé

## L'UCIA fête Noël

**Quinzaine commerciale - du 5 au 25 décembre dans les commerces de Chagny.**

Chez les commerçants participants, recevez un timbre pour tout achat entre 5 et 10 €, complétez votre collecteur avec 8 timbres et déposez-le dans l'urne du commerçant de votre choix. Les lots à gagner : des bons d'achat de différents montants, deux repas chez Lameloise et de nombreux lots chez les commerçants participants. Le tirage au sort aura lieu le 30 décembre au Club du sourire et la remise des lots le 7 janvier au foyer du théâtre des Copiaus.

**Animations de Noël :**

**Samedi 19 décembre de 10 h à 19 h**

Chalet gourmand, promenade en calèche ; à partir de 14 h 30 spectacle de cirque avec la compagnie « Boumkao » suivi du goûter des enfants avec le père Noël.

**Jeudi 24 décembre**

Animation musicale et distribution de papillotes par le père Noël.



## Arbre de Noël

**Samedi 12 décembre - à partir de 14 h 30 - Maison du Peuple**

Venez partager un moment de fête avec un spectacle de cirque, l'arrivée du père Noël et un goûter. Gratuit. Sur inscriptions, renseignements : 03 85 47 80 00.

## Concerts de Noël

**Dimanche 13 décembre - 15 h - Eglise Saint Martin**

Programme de Mozart à Gainsbourg et chants de Noël par la chorale « Voc'Aluze ». Entrée libre.

**Dimanche 20 décembre - 17 h - Théâtre des Copiaus**

Programme consacré aux claviers en folie : « Du clavecin à nos jours » par l'Ecole de musique avec Florent Gallière et Maxime Patel. Gratuit.

## Don du Sang

**Jeudi 17 décembre - de 8 h à 13 h - Maison du Peuple**

Exemplaires N.B. disponibles : Service Etat-civil - Bibliothèque - Centre Elizabeth-Bussy - PIJ - Agence de tourisme et en ligne sur [www.chagny.fr](http://www.chagny.fr)

# NOUVELLES BREVES CHAGNY



DECEMBRE  
2015

## Un mois de festivités pour tous !

Venez prendre part aux nombreux rendez-vous conviviaux qui vous sont proposés en décembre. Petit tour d'horizon :

premier rendez-vous avec les festivités du Téléthon\* du samedi 5 décembre. Les élus, les commerçants, les associations chagnotines et les bénévoles se mobiliseront tout au long de la journée place de l'Hôtel de ville avec des défis pour petits et grands, des ateliers pour booster votre créativité, des animations et des concerts, des ventes d'objets et de petites douceurs et bien d'autres surprises !

En soirée, un concert de l'Ecole de musique de Chagny et de l'Orchestre d'harmonie au théâtre clôturera en beauté cette journée de solidarité.



Le samedi 12 décembre, l'arbre de Noël organisé par le Centre Communal d'Action Sociale vous attend. Comme l'année dernière, la matinée est réservée à des ateliers en famille et l'après-midi rassemble petits et grands autour d'un spectacle de cirque, avant l'arrivée du père Noël avec ses petites surprises... et le goûter.

Le lendemain, l'église Saint Martin accueillera la chorale « Voc'Aluze », dont le répertoire va de Mozart à Gainsbourg, et comptera, bien sûr, quelques traditionnels chants de Noël.

Comme chaque année, l'UCIA vous propose de nombreuses animations. Rendez-vous du 5 au 25 décembre dans les commerces participants pour la quinzaine commerciale ; divertissez-vous le samedi 19 décembre avec une journée d'animations et profitez des animations musicales et de la présence du père Noël le 24...

\* Retrouvez le programme complet du Téléthon avec vos Nouvelles Brèves ou en mairie.





# Chagny pratique



**LES ÉLUS  
ET L'ENSEMBLE  
DU PERSONNEL VOUS  
SOUHAITENT DE  
JOYEUSES FÊTES  
DE FIN  
D'ANNÉE!**

## DU NOUVEAU AU SERVICE COMPTABILITÉ DE LA MAIRIE

Après le départ en retraite de Patrice Baudrand, c'est au tour de Bernadette Caire de quitter le poste de responsable du service comptabilité, après 41 années passées au service de Chagny.

Elle est remplacée par Damien Lomon, titulaire d'un Master 2 en finances des collectivités territoriales.

Ce dernier a occupé successivement les postes de responsable finances et ressources humaines à la Citadelle de Besançon, responsable finances à Langres puis secrétaire général de la commune de Perrigny-les-Dijon. Damien Lomon continuera d'accompagner la politique des élus sur le plan financier en établissant le budget et les documents budgétaires, et mettra en place un contrôle de gestion permettant de rechercher les économies potentielles, travaillant ainsi avec l'ensemble des services municipaux.



## COLLECTE DES DÉCHETS EN NOVEMBRE



- ▶ La collecte des ordures ménagères du centre-ville\* aura lieu les **lundis 7, 14, 21 et 28 décembre**.
- ▶ La collecte des ordures ménagères dans tout Chagny aura lieu les **jeudis 3, 10, 17, 24 et 31 décembre**.
- ▶ La collecte du tri sélectif (sacs jaunes) aura lieu dans toute la ville les **jeudis 10 et 24 décembre**.

SIRTOM de Chagny : 03 85 87 62 34 / [www.sirtom-chagny.fr](http://www.sirtom-chagny.fr)

[\* : comprend les rues de Presles, du Stand, des Halles, des Fossés, de la Ferté, de la Liberté, de Beaune, du Bourg, de la République, de la Boutière, du Sac, Marc Boillet (jusqu'au Grenier à Sel), du Pavillon, de l'Artichaut, de la Loyère, Louis Gourat ainsi que les places Jeannin et du Théâtre et les bâtiments de l'OPAC].



## OUVERTURE DE LA MAIRIE

La mairie est ouverte au public du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30.

**NOUVEAU** : le service technique accueille le public le :

- lundi et mardi matin,
- jeudi et vendredi après-midi
- sur rendez-vous au 03 85 47 80 08.

## ELECTIONS RÉGIONALES

Les élections régionales se dérouleront les dimanches 6 et 13 décembre de 8 h à 18 h à l'école Etienne-Jules Marey.

## Permanences des Adjointes

Chaque semaine, un adjoint assure une permanence administrative.

Pour prendre rendez-vous, contacter Mme Audrey Math au 03 85 47 80 12.

- **Semaine du 30 novembre** : Marie-Josèphe Poitout
- **Semaine du 7 décembre** : Patricia Rossignol
- **Semaine du 14 décembre** : Alain Favérial
- **Semaine du 21 décembre** : Patrick Ferrando
- **Semaine du 28 décembre** : Bruno Bellati

## ARRÊTÉ TEMPORAIRE DE STATIONNEMENT

Dans le cadre des festivités organisées à l'occasion du Téléthon, le stationnement, même temporaire, des véhicules sera interdit le samedi 5 décembre place de l'Hôtel de ville.

## ENQUÊTES DE L'INSEE

- Jusqu'au 19 janvier : sur l'emploi, le chômage et l'inactivité ;  
- jusqu'au 30 juin : sur les conditions de travail et le vécu du travail.  
Le / les enquêteur(s) est / sont muni(s) d'une carte officielle l'accréditant. Ces enquêtes sont anonymes et confidentielles.

## OUVERTURE DE LA DÉCHETTERIE

Jusqu'au 31 mars, la déchetterie de Chagny est ouverte les lundis de 13 h 30 à 17 h, les mardis, jeudis, vendredis et samedis de 9 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h.

Permanence de M. Baumel, député : 1er lundi du mois de 10 h à 12 h en mairie.

## Recensement service militaire

Les jeunes garçons et filles nés aux mois de octobre, novembre et décembre 1999, âgés de 16 ans révolus et dont les parents sont domiciliés à Chagny, sont invités à se faire recenser pour le service national. Ils doivent se présenter au service recensement, rez-de-chaussée de la mairie, auprès de Laurence Leborne, munis du livret de famille de leurs parents et d'une pièce d'identité. Ouverture : de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h du lundi au vendredi.

# Bien vivre à Chagny

## ECONOMIE

Le Cabinet « CCD Avocats » a inauguré le 20 novembre dernier son nouveau local. Créé en 2006 et composé de **Carine Couillerot, Sophie Corneloup et Emmanuelle Doret**, « CCD Avocats » dispose de deux locaux : à Chalon, place Mathias et à Chagny, rue du Stand ; une localisation provisoire pour ce dernier, trop petit et peu visible. C'est grâce à la mairie et à une agence immobilière qu'elles ont pu s'installer au 30 rue du Bourg. Un local lumineux, offrant un large espace d'accueil et un bureau séparé pour plus de confidentialité.

Vous pouvez vous adresser à « CCD Avocats » pour tout type d'affaires, excepté le droit administratif, chacune des avocates ayant des compétences juridiques multiples et complémentaires. Parmi leurs spécialités, Carine Couillerot et Sophie Corneloup couvrent, par exemple, le droit civil et de la famille, le droit du travail, le droit pénal, les ventes aux enchères... tandis qu'Emmanuelle Doret s'occupe du droit des affaires et des sociétés: constitution de sociétés, baux commerciaux, litiges, recouvrement, conseil aux entreprises...

Sur rendez-vous au 03 85 87 32 92 ; une permanence est assurée tous les lundis de 14 h à 19 h.



## GROS PLAN SUR...

### L'AMICALE BELLEVUE

A la suite de la dissolution de l'Amicale CNL Centre-Bellevue, une nouvelle amicale, tout simplement nommée Bellevue, s'est constituée. Elle ne dépend plus de la Confédération Nationale du Logement. Le bureau a donc été renouvelé :

- Karine Capa, Présidente
- Eric Tollard : vice président
- Nelly Muntz : secrétaire
- Corine Saunier : trésorière

L'Amicale Bellevue poursuivra les animations déjà instaurées comme les repas et la fête de quartier, la fête des voisins. Elle souhaite également mettre en place d'autres activités pour améliorer la qualité de vie du quartier. Elle sert également de lien entre les locataires et l'OPAC, notamment en remontant les doléances des habitants.

Si vous souhaitez être bénévole et contribuer au dynamisme du quartier Bellevue, vous pouvez prendre contact avec Eric Tollard au 06 82 36 03 45.



*Le nouvel album de Franck Tortiller, enregistré au théâtre des Copiaus, est sorti dans les bacs.*

*Bourguignon et attaché à sa région, Franck Tortiller est venu au Théâtre des Copiaus de Chagny les 17 et 18 avril 2014 pour enregistrer son nouvel album. « Singing fellows » de Franck Tortiller et François Corneloup est disponible depuis le 10 novembre... Avis aux amateurs !*



## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION BEAUNE - CHAGNY - NOLAY

### RELAIS ENFANTS PARENTS ASSISTANTES MATERNELLES (REPAM)

**Du nouveau pour 2016 :**

A compter du 4 janvier, le temps collectif qui avait lieu le lundi au centre Elizabeth-Bussy à Chagny se déroulera désormais dans les locaux de la halte-garderie « L'île aux enfants » (4 rue de Beaune) aux mêmes horaires. Les Temps Collectifs sont ouverts aux enfants de 0 à 4 ans accompagnés de leur assistantes maternelles du territoire du REPAM Sud-ouest, parents ou garde à domicile. La participation est libre et gratuite et se fait avec l'autorisation des parents. Sur le REPAM du territoire sud-ouest, plusieurs temps collectifs sont proposés : le lundi à Chagny et à Nolay, le mardi à Corpeau et à Nolay, le jeudi à Meursault.

**Le REPAM c'est quoi ?**

Le relais Enfants Parents Assistantes maternelles (REPAM) territoire Sud-ouest est un service public de la Communauté d'Agglomération agréé et financé par la Caisse d'Allocations Familiales, la Mutualité Sociale Agricole et le Conseil Départemental ; la CNAF en fixe les différentes missions. L'objectif est :

- de rompre l'isolement et faire connaissance avec d'autres adultes (assistantes maternelles, parents gardes à domicile).
- d'échanger autour de l'enfant et de ses besoins.
- de s'informer, s'enrichir des pratiques de chacune
- de promouvoir auprès des parents présents, la profession d'assistante maternelle...
- d'offrir aux enfants la possibilité de se rencontrer et de socialiser en douceur.
- d'investir un nouvel espace de jeu.
- d'expérimenter, découvrir différentes activités.
- de favoriser l'autonomie de l'enfant dans le respect de son individualité...

**Prochain rendez-vous :**

Un temps festif à destination des assistantes maternelles, des enfants et des parents, est organisé sur le REPAM le lundi 14 décembre 2015 : le matin à Nolay et l'après-midi à Meursault. Au programme : spectacle « LIZAE » de la Compagnie du bagage et goûter de Noël.

N'hésitez pas à vous renseigner auprès du REPAM - Sylvie VIAL : 03.85.87.19.58 / [repamterritoiresudouest@beauncoteetsud.com](mailto:repamterritoiresudouest@beauncoteetsud.com)

Vous pouvez également prendre rendez-vous si vous n'êtes pas disponible dans ces créneaux. Contact par mail (unique pour les 3 sites) : [repamterritoiresudouest@beauncoteetsud.com](mailto:repamterritoiresudouest@beauncoteetsud.com)

Infos pratiques REPAM de Chagny :

- ▶ 18 rue de la Boutière
- ▶ 03 85 87 19 58
- ▶ Mardi : de 16 h à 18 h ; mercredi de 9 h à 12 h 30.
- ▶ Animatrice responsable du site : Sylvie Vial.



# Bien vivre à Chagny

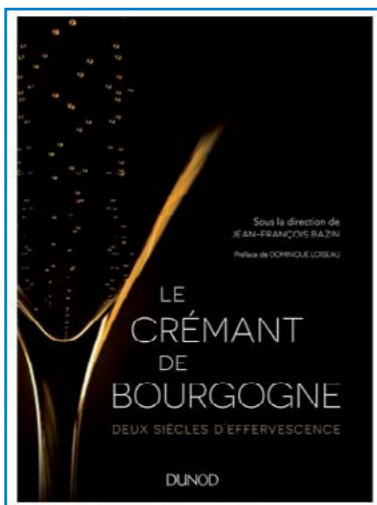
## BIBLIOTHÈQUE

### A DÉCOUVRIR SUR LES RAYONS :

« LE CRÉMANT DE BOURGOGNE : DEUX SIÈCLES D'EFFERVESCENCE »  
JEAN-FRANÇOIS BAZIN

Institué en 1975, le Crémant de Bourgogne s'est bien vite inscrit parmi les meilleurs vins effervescents. Chaque année, vingt millions de bouteilles sont dégustées sur les cinq continents. Il s'appuie sur une longue et belle histoire, commencée en bulles au tout début du XIXe siècle. Quand Alfred de Musset, en 1830, glisse le Bourgogne Mousseux entre deux vers, il témoigne déjà du succès immédiat de ce vin.

Encore fallait-il en conter l'histoire, ou plutôt l'épopée ! Deux siècles d'effervescence au pays du vin tranquille, fondés sur l'excellence des climats, des terroirs et des cépages, sur l'expérience humaine et l'idéal de qualité qui a toujours éclairé le chemin du Vin de Bourgogne. Préfacé par Dominique L'oiseau, cet ouvrage est le fruit du travail d'une équipe pleinement compétente. Il met en lumière le Crémant de Bourgogne sous toutes ses facettes : la saga de ce vin bourguignon aux lettres de noblesse les plus respectables, le premier-né parmi les Crémants de France et d'Europe ; son élaboration ; ses bonheurs gustatifs et culinaires guidés par les meilleurs chefs et sommeliers.

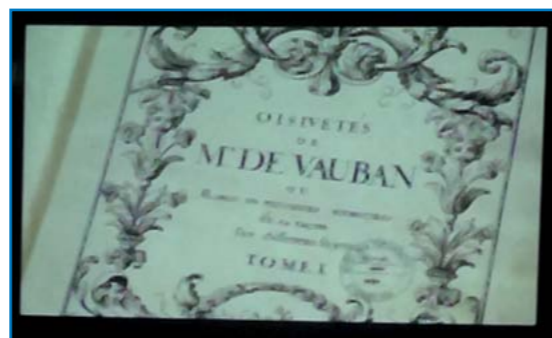


**PENSEZ-Y :**  
Le site internet de la bibliothèque municipale :  
[www.bibliothequemunicipale.chagny.fr](http://www.bibliothequemunicipale.chagny.fr)

**A NOTER :**  
La bibliothèque sera fermée le samedi 26 décembre 2015.

Plus d'une trentaine de personnes ont assisté à la projection du documentaire de Jacques Terfouel « Vauban, le vagabond du roi ». Cette projection, organisée en partenariat avec Docs ici courts là a permis au public d'en apprendre un peu plus sur le grand bâtisseur qu'était Vauban ainsi que sa constante quête du mieux-être des hommes.

Prochaine projection avec Docs ici courts là le mardi 31 mai à 20 h avec « Przewalski, le dernier cheval sauvage ».



# Bien vivre ensemble

## RÉNOVATIONS DE LOCAUX ASSOCIATIFS

Quelques associations chagnotines ont bénéficié dernièrement de travaux de rénovation de leurs locaux réalisés par les services municipaux, mais pas seulement !

Il a en effet été instauré une forme de partenariat entre la collectivité, qui achète les fournitures, et quelques associations, qui réalisent elles-mêmes les travaux de leur local.

Le Comité et les Compagnons de la Mi-carême ont par exemple installé eux-mêmes la rampe d'escalier qui mène au 1er étage de leur local. Chagny pétanque a procédé à la réfection de l'intérieur de son local et entamera l'isolation prochainement. Chagny football et le Racing club chagnotin ont chacun pris les pinces pour divers petits travaux. Les membres des Boules Lyonnaises ont agrandi leur local avant de refaire l'isolation, la peinture et le sol. Les fenêtres ont également été changées.

Un partenariat intéressant pour les associations comme pour la collectivité et une initiative qui mérite d'être saluée.



La ville de Chagny a célébré le 97<sup>e</sup> anniversaire de l'Armistice de la guerre 1914-1918. En présence de Michel Picard et des membres du Conseil municipal, des associations d'anciens combattants, des sapeurs-pompiers, de la Major Schmitt de la gendarmerie, de Chagnotins et de l'harmonie municipale, la cérémonie s'est déroulée en trois temps : monument aux déportés à la gare, square Jean Moulin et carré militaire au cimetière. Après les sonneries d'usage et le dépôt de gerbes, Jean Francony lisait le message du secrétaire d'état chargé des anciens combattants et de la mémoire.



## SERVICE CULTUREL

EN JANVIER ET FÉVRIER, ON VIBRE POUR LE 16<sup>e</sup> FESTIVAL DE THÉÂTRE AMATEUR

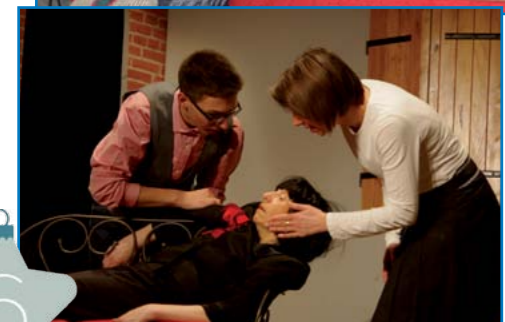
De beaux rendez-vous programmés par le service culturel avec des troupes de théâtre amateur de la région et une séance supplémentaire.

- 📅 vendredi 8 janvier - 20 h 30 : « Secrète famille » de Catherine Chandon et Jean-Jacques Dorier par la compagnie Chickadee ;
- 📅 vendredi 15 janvier - 20 h 30 : « Couples [?] » adaptation de textes de Jean-Michel Ribes par la compagnie Les têtes l'Ouche ;
- 📅 vendredi 22 janvier - 20 h 30 : « Un ouvrage de dames » de Jean-Claude Danaud par la compagnie Théâtre en scène ;
- 📅 dimanche 24 janvier - 15 h : « Propos et quiproquos » textes de Feydeau, Guitry et Courteline par la compagnie Réplique à tout ;

- 📅 vendredi 29 janvier - 20 h 30 : « Jamais 2 sans 3 » de Jean Franco par la compagnie Entre Guimet ;
- 📅 vendredi 5 février - 20 h 30 : « Les brèves de comptoir » de Jean-Marie Gourio et Jean-Michel Ribes par la compagnie Comédie des remparts ;
- 📅 dimanche 7 février - 15 h : « La maison Tellier » de René Defossez d'après la nouvelle de Maupassant par la compagnie Epinac entre en scène ;
- 📅 vendredi 12 février - 20 h 30 : « Du vent dans les branches de sassafras » de René de Obaldia par la compagnie Tréteaux 2000.

Tarif : 7 €, réduit : 4 € pour moins de 18 ans, gratuit pour moins de 8 ans.  
Réservations et renseignements à l'Agence de tourisme : 03 85 87 25 95.

Résumés des pièces de l'ensemble du festival dans l'agenda culturel disponible à l'accueil de la mairie et à l'Agence de tourisme.



## ARCHIVES MUNICIPALES

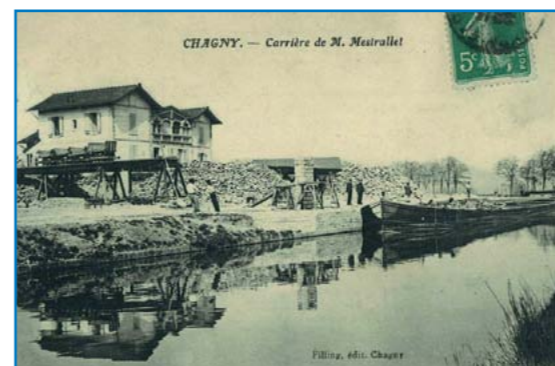
### LES CARRIÈRES MESTRALLET À CHAGNY

Plusieurs carrières ont été exploitées à Chagny. Elles étaient situées sur la colline au sud-ouest de la commune, après le pont de Bouzeron, appelée Montagne de l'Hermitage. Les plus importantes furent celles exploitées par Bernard Mestrallet. Originaire de Chambéry, ce dernier reprit les carrières du Levant, de la Cornade et de Collonge, de l'entreprise Valentin en 1910 et fit construire l'imposante demeure toujours existante en bordure du canal, qui fut plus tard propriété de la famille Kruschwitz. Bernard Mestrallet est l'un des premiers à s'équiper d'une perforeuse à air comprimé. Il était le principal fournisseur de castine pour Schneider au Creusot. Schneider avait besoin de grande quantité de cette pierre calcaire qu'il transformait en chaux pour la fabrication de la fonte. Depuis le lieu d'extraction, la pierre était acheminée sur la levée du canal par wagonnets, puis chargée sur des barges à l'aide de brouettes. Ensuite la barge était tirée 800 mètres plus loin à hauteur de la gare, la pierre était reprise à nouveau par des brouettes puis rechargée sur un train monté à hauteur du canal grâce à une voie spécialement construite depuis la gare, pour cet usage.

Cette voie ferrée est toujours visible, enfouie sous la végétation. Ces carrières fournissaient également plusieurs sortes de pierre, comme nous l'indique la publicité ci-contre. Après avoir fait prospérer son affaire, Bernard Mestrallet revendit en 1921 son entreprise à Schneider ré exploita les carrières pour son propre compte, puis reparti en Savoie.



▲ B. Mestrallet et sa perforeuse



Transfert des pierres de la barge au train



# Bien vivre à Chagny

## SERVICES TECHNIQUES



▲ Le service cadre de vie procède, depuis fin octobre, à la mise en place des illuminations et décorations de Noël.



▲ Deux agents du service bâtiment poursuivent la pose du carrelage dans les vestiaires de la piscine municipale. Un autre agent travaille au centre technique et rénove les portes et cloisons des vestiaires.

## LA DISPERSION DES CENDRES AU CIMETIÈRE

La dispersion des cendres d'un défunt est réglementée et exige notamment une déclaration à la mairie du lieu de naissance de celui-ci.

Un registre indique l'identité du défunt, la date et le lieu de dispersion des cendres.

La dispersion des cendres d'un défunt est possible dans l'espace aménagé du cimetière communal, appelé *Jardin du souvenir*, ainsi que l'indique le règlement du lieu dans l'article 54 :

« Un lieu spécialement affecté à cet effet est mis à la disposition des familles qui souhaitent répandre les cendres de leurs défunts. L'opération se fait conformément aux dispositions de l'article 52 qui stipule qu'aucun enfouissement, dépôt d'urnes, ou dispersion de cendres ne peut avoir lieu sans une autorisation du Maire ou de son représentant. Pour les décès extérieurs, une copie intégrale de l'acte de décès doit être fournie avant l'entrée au cimetière communal.

Les dispersions de cendres sur des terrains concédés ne sont pas autorisées. Conformément à la notion de dispersion et pour le respect des dernières volontés du défunt, les cendres ne devront pas former de monticule et devront disparaître naturellement. »



## COMMUNIQUÉ DU SERVICE URBANISME

### À L'ATTENTION DES COMMERCES DE PROXIMITÉ, CABINETS MÉDICAUX ET HÔTELS

Si vous êtes concerné par l'Accessibilité des Etablissements Recevant du Public (ERP), le service urbanisme a mis en place une nouvelle page sur le site internet de la ville pour faciliter vos démarches et l'élaboration de votre dossier.

Vous trouverez sur cette page les liens et informations utiles pour établir l'autodiagnostic de votre établissement, compléter la notice d'accessibilité de votre dossier, remplir l'imprimé Cerfa et n'oublier aucune pièce à joindre au dossier.

Pour tout autre renseignement, rendez-vous sur le site du gouvernement en cliquant sur le lien des services de l'état :

<http://www.saone-et-loire.gouv.fr/les-formulaires-cerfa-de-demandes-a852.html>

Rendez-vous sur : [www.chagny.fr](http://www.chagny.fr) ; catégorie « Vie pratique », rubrique « Accessibilité des ERP ».

## LE POINT SUR LES FEUX DE JARDIN

L'automne, tout comme la fin de l'hiver, est traditionnellement marqué par diverses activités d'entretien des espaces naturels et des jardins. Parmi celles-ci, beaucoup génèrent des déchets verts, souvent éliminés par brûlage en infraction avec la réglementation.

Les feux dits « de jardin » font l'objet d'un principe général d'interdiction fixé par le Règlement Sanitaire Départemental, qui dispose (article 84) que « l'incinération à l'air libre des déchets ménagers est interdite ».

Sont assimilés aux déchets ménagers tous les déchets qui, eu égard à leur nature et aux quantités produites, peuvent être éliminés sans sujétions particulières et sans risque pour les personnes et l'environnement.

Le brûlage des déchets verts, branches, tontes de gazon... par les particuliers et les professionnels de l'entretien des espaces verts (paysagistes, collectivités...) est donc interdit, la solution étant la collecte en déchetterie puis le compostage.

Ce mode d'élimination (brûlage), par ailleurs fortement producteur de polluants liés à la mauvaise combustion, ne fera donc l'objet d'aucune tolérance lorsque des solutions d'élimination réglementaires ont été mises en place.

Cette infraction est passible d'une amende de 3<sup>e</sup> classe, soit 450 € maximum (article 131-13 du Code Pénal)



# Bien vivre à Chagny

## CENTRE ELIZABETH-BUSSY

### ON SE MOBILISE POUR LE TÉLÉTHON !

Un programme complet est distribué avec vos Nouvelles Brèves de décembre.

Il est également disponible dans les différents services municipaux ainsi qu'à l'Agence de tourisme. On compte sur vous !



## VIE DU QUARTIER

Vous avez entre 16 et 30 ans ? Le médiateur social vous propose de vous retrouver tous les après-midis pendant les vacances d'hiver pour une semaine sportive.

Renseignements et inscriptions : 03 85 47 80 00.



## Les permanences au Centre E-Bussy

☛ **Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM)** : deux jeudis par mois de 9 h à 11 h. Se renseigner des dates auprès de l'accueil du centre E-Bussy.

☛ **Association « Le Pont »** : accompagnement des personnes en exclusion sociale, le lundi de 14 h à 16 h sur RDV.

☛ **Conseillère en économie sociale et familiale (CAF)** : sur RDV uniquement auprès de la CAF de Chalon-sur-Saône au 03 85 42 46 60.

La plaquette des permanences est disponible à l'accueil de la mairie.

## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

### ARBRE DE NOËL DU CCAS



Le samedi 12 décembre aura lieu l'arbre de Noël du CCAS. Comme l'année dernière, la matinée est réservée à des ateliers en famille et l'après-midi rassemble petits et grands avec un spectacle de la compagnie rullyotine « Boumkao », le père Noël et ses petites surprises et un goûter.

Renseignements : 03 85 47 80 00.

### DATES À RETENIR

#### BALLOTINS DE CHOCOLATS

Comme chaque année à l'occasion de Noël, le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) offre un ballotin de chocolats aux personnes âgées d'au moins 80 ans résidant effectivement sur la commune. Tous les bénéficiaires ont reçu une invitation. Ils pourront venir retirer leur cadeau au centre Elizabeth-Bussy le **lundi 14 décembre de 9 h 30 à 11 h 30** auprès des membres du C.C.A.S. ou attendre la distribution à leur domicile.

#### CAFÉ CAUSETTE

Le café causette de Noël aura lieu le jeudi 17 décembre au centre Elizabeth-Bussy.



## POINT INFORMATION JEUNESSE

### LES ATELIERS DE PÔLE EMPLOI

Afin de faciliter la recherche d'emploi et d'être accompagné dans l'utilisation des services de Pôle emploi des ateliers mensuels sont proposés depuis le mois d'octobre dans les locaux du Point information Jeunesse, sur inscription.



**Prochains ateliers :**  
- **lundi 14 décembre (CV et lettre de motivation)**  
- **mardi 15 décembre (utilisation du site « pole-emploi.fr ») de 14 h à 16 h.**

Pour tout renseignement ou inscription les adultes peuvent s'adresser à Mme Belly (Point relais emploi du centre E. Bussy) et les jeunes au Point information Jeunesse.

### LES PERMANENCES AU PIJ :

- **Mission locale**, sur rendez vous : les vendredis 4 et 18 décembre de 9 h à 12 h, le lundi 7 décembre de 14 h à 17 h.

- **Psychologue pour ados (CMPP)** le jeudi 10 décembre à partir de 14 h 30, sur rendez vous ;

- **Consultation Jeunes Consommateurs** le mercredi 9 décembre à partir de 17 h 30, avec ou sans rendez-vous (prévention des addictions pour les jeunes ou leur entourage).

### 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE : JOURNÉE MONDIALE DE LUTTE CONTRE LE SIDA

A cette occasion il est important de rappeler que le virus du Sida est toujours là et que l'on n'en guérit pas. Il est donc toujours aussi important de réduire les risques, de se protéger et d'effectuer régulièrement des dépistages.

Le PIJ met à votre disposition gratuitement et toute l'année, des préservatifs, de la documentation et la possibilité de parler de cette grave maladie.

Pour un dépistage : centre de dépistage anonyme et gratuit (CDAG) des centres hospitaliers de Chalon/Saône et Beaune (dépistages VIH + hépatites ainsi que tout autre maladie sexuellement transmissible).

**LE LOGEMENT DES JEUNES : RENDEZ-VOUS AU PIJ ET SUR [WWW.LOGEMENT-BOURGOGNE.COM](http://WWW.LOGEMENT-BOURGOGNE.COM)**



### HORAIRES D'OUVERTURE :

lundi : 14 h - 18 h 30 ;  
mardi : 10 h - 12 h ;  
mercredi : 10 h - 12 h / 14 h - 18 h 30 ;  
jeudi : 10 h - 12 h / 14 h - 18 h 30 ;  
vendredi : 10 h - 12 h / 14 h - 18 h 30.

Ces horaires sont indicatifs, ils peuvent être modifiés. L'accueil s'effectue avec ou sans RDV.

### VACANCES DE NOËL :

Le PIJ sera fermé du :  
jeudi 24 décembre 2015  
au vendredi 1<sup>er</sup> janvier 2016 inclus.

Réouverture le lundi 4 janvier à 14 h.